



**ENQUIN LEZ GUINEGATTE**  
**Dimanche 10 JUN 2018**  
 Stades municipaux  
**17ème tournoi**  
**football animation U11 et U13**  
 Matches de 9h30 à 16h30  
 Remise des récompenses à 17h30  
 Buvette et restauration sur place  
**Vendredi 15 juin 2018**  
 Assemblée Générale de l'ESEM - 19h30 - Salle des Fêtes

**Ducasse d'Enquiegatte**  
**Dimanche 01 juillet 2018**  
 à 12 h aux anciennes écoles  
**Repas avec animation musicale par YVETTE**

*Menu*  
 Assiette printanière  
 Jambon grillé à la broche, frites  
 Fromage  
 Tarte de la ducasse  
 Café

Prix : 15 €  
 7 € (enfant jusqu'à 12 ans)



Exposition de voitures

RESERVATION et REGLEMENT A RETOURNER  
 AVANT LE 24 JUIN à Mr Broquet Hervé au 25 rue d'Enquin

**Vend 22 Juin**

de la **fête**  
 musique

Salle des fêtes  
**ENQUIN LES MINES**

**Gratuit**  
 casino

Buvette et petite restauration

**20h30**

**CONCERT**

**Hey Be See**

17h30 **Chorale** de l'école de l'Hermitage  
 18h00 **Medley Années 80 de "School's out"**  
 18h30 **Concert de guitares** par l'Ecole de musique de l'Hermitage  
 19h30 **Concert Rock de "School's out"**





## PHOTOS SOUVENIR...



Marche à Enquiegatte



Les maternelles en visite à la ferme Roche



Journée pêche à Witternesse



Une nouvelle association vient d'être créée sur notre commune :

**L'Union Sportive d'Athlétisme d'Enquin lez Guinegatte (USAE)**  
 Dirigée par M TASSART  
 Destinée aux enfants de 6 à 9 ans.  
 Renseignements en Mairie

Votre bulletin d'informations

## EDITO



Avec le retour des beaux jours, et une végétation qui se développe rapidement, rappel de quelques obligations :

### L'échardonnage :

La destruction des chardons est obligatoire sur le territoire de la commune, la responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou à défaut au propriétaire, celle ci doit être impérativement être effectuée et terminée avant la floraison des plantes.

En cas de défaillance constatée, le Maire peut faire procéder à la destruction des chardons aux frais des intéressés, sans préjudice des sanctions prévues par le code rural.

### Taille des haies :

Vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière.

Si tel est le cas, le Maire peut vous contraindre à élaguer en vous adressant une injonction de faire.

L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le Maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

### Riverains des cours d'eau :

Les articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et l'article 114 du Code Rural indiquent que l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains.

L'article L 215.14 du Code de l'Environnement précise que l'entretien comprend les opérations relatives à l'enlèvement d'embâcles, de débris et d'atterrissements, flottants ou non, afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux.

Ces opérations doivent être conduites dans le respect de la Loi sur l'Eau et du Code de l'Environnement, notamment pour éviter de dégrader les conditions d'écoulement à l'amont et à l'aval et pour garantir le respect des équilibres du milieu aquatique.

Hervé Dupont

Maire d'ENQUIN LEZ GUINEGATTE



Juin 2018

Dossier : SPECIAL HABITAT

AGENDA

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



# SPECIAL HABITAT

- Des questions liées à l'**accession** à la propriété ?
- Des **projets** de travaux ?
- Des **problèmes** dans votre logement ?
- Un **besoin d'accompagnement technique & financier** pour réaliser vos projets ?
- Des **informations** sur votre **demande de logement locatif social**

## DES PROFESSIONNELLS DE L'HABITAT À VOTRE ÉCOUTE ET À VOTRE SERVICE



Des permanences gratuites sont assurées durant la semaine sur des thèmes tels que :

- Les travaux d'économie d'énergie et de rénovation
- Les questions juridiques liées à l'habitat
- Le conseil architectural sur la ville de Saint-Omer
- Les questions liées à des problèmes techniques ou d'hygiène dans le logement
- L'accompagnement financier aux travaux d'amélioration

CONTACTER LE GUIH POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS



LE GUICHET UNIQUE D'INFORMATION SUR L'HABITAT VOUS ACCUEILLE DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H30

1, Allée du Parc - 62500 SAINT-OMER  
(Anciens locaux du Trésor Public - Jardin Public)  
03 74 18 22 20 | guih@ca-pso.fr



La société AXIONE en charge des travaux du déploiement de la fibre sur notre commune organisera une réunion publique d'ici quelques semaines afin de présenter aux habitants les différents opérateurs ayant répondu à l'appel d'offre pour proposer des abonnements.

A ce jour les opérateurs sont les suivants : Vidéo futur-Ozone-K Net-Nord Net

Le raccordement du boîtier sur le domaine public au domicile est gratuit.

Seul des frais de dossier peuvent être facturés en plus de l'abonnement. Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce dossier.

## ACQUISITIONS

### Aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédant



La CAPSO octroi une aide de 4000 € aux ménages répondant aux critères d'éligibilité

### Aides « Territoire à Energie Positive pour la Croissance verte »

La réhabilitation des logements anciens (construits avant 1990) situés sur l'ensemble du territoire du pôle de Fauquembergues (Ex CCCF) bénéficient d'un financement d'audits et d'une subvention de 15% du montant des travaux, plafonnée à 3000 €.

Pour tous renseignements adressez-vous à Melle SALAUN au Guichet Unique d'Information sur

l'Habitat - 7 Place Victor Hugo à Saint Omer

Tél 03.21.98.66.44

### Aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédant



La commune d'Enquin lez Guinegatte accorde une aide de 1 000 € aux ménages répondant aux critères d'éligibilité.



8 dossiers par an pouvant être subventionnés sur Enquin lez Guinegatte.

## TRAVAUX



La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, soucieuse du cadre de vie de ses habitants, a mis en place depuis novembre 2017 une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** sur les 17 communes du **Pôle Territorial de Fauquembergues (ex CCCF)**, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (l'ANAH).



Les travaux suivants peuvent être subventionnés

Travaux favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées



Travaux d'économie d'énergie



Travaux de sortie d'insalubrité d'un logement indigne



Jusqu'à 80% d'aides pour les propriétaires occupants  
Jusqu'à 50% d'aides pour les propriétaires bailleurs

Un opérateur pour vous assister dans vos démarches



**CITÉMÉTRIE** est à votre disposition gratuitement pour vous assister dans l'étude et le diagnostic de votre logement, ainsi que le montage de tous les dossiers

Tél : 03 21 16 99 44 (se munir du dernier avis d'imposition ou de non-imposition)



ATTENTION, NE COMMENCEZ PAS VOS TRAVAUX AVANT D'AVOIR OBTENU UN ACCORD DE SUBVENTION !

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le demandeur doit être âgé au maximum de 35 ans.  
Dans le cas d'un couple c'est la moyenne d'âge qui ne doit pas dépasser 35 ans. La personne la plus âgée du couple ne doit pas avoir plus de 40 ans.
- Le bien doit être construit depuis plus de 30 ans ou faire l'objet d'un Prêt Social Location Accession (PSLA)
- Le demandeur ne doit pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années.

Par ailleurs, le demandeur s'engage à en faire sa résidence principale sur les 5 années suivant l'achat. La revente du bien (hors cas de force majeure) entraîne un remboursement au prorata-temporis.

La mise en location ou un changement d'usage, même partiel, entraîne un remboursement total de l'aide.

Pour toutes informations sur le dispositif vous pouvez vous rendre :

- à la permanence sans rendez-vous chaque vendredi à Enerlya, 30 avenue Roland Huguet à Fauquembergues de 9h00 à 11h00
- à la permanence avec rendez-vous (au 03 21 16 99 44) chaque premier vendredi du mois à la Maison des Services Publics au 4 rue des Ecoles à Enquin-lez-Guinegatte de 14h à 15h30.

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter le :

- Guichet Unique d'Information sur l'Habitat de la CAPSO, 1 allée du Parc à Saint-Omer au 03 74 18 22 20,
- La Maison des Services Publics de Fauquembergues, 23 rue Jonnart, au 03 74 18 20 03.